

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 OCTOBRE 2015 à 20h00

L'an deux mil quinze, le vingt octobre à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Annick PIEDERRIERE, Nathalie GUILBERT, Nadia MONNIER, Dominique MAILLET, et Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Stéphane DANION, Claude PIEL, Philippe BARGAIN, François LE COMTE et GILLES RUELLAND (parti à 21h10) conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente : Mme Maud ROBIN

Étaient absents excusés : Mmes Alice BERTRAND, Fabienne SAVATIER et Mrs Daniel HENRY, Dominique PERRICHOT

Ayant donné pouvoir : Mme Alice BERTRAND à Mme Elise JOSCHT, Mme Fabienne SAVATIER à Mr Patrick HAUPAS, Mr Daniel HENRY à Mr Didier GUERIN, Mr Dominique PERRICHOT à Mme Annick PIEDERRIERE, Mr Gilles RUELLAND à Mr Stéphane DANION.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2015 et propose de nommer Mme Dominique MAILLET, secrétaire de séance. Il informe également que le point sur les régies est à surseoir.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2015 et nomme Mme Dominique MAILLET, secrétaire de séance.

VALIDATION DES MARCHES DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE RESTAURATION DE MENUISERIES BOIS A L'ABBAYE

Mr le Maire rappelle la délibération du 26 mai 2015 qui retenait l'agence Catherine PROUX, architecte pour la réalisation des travaux de structure, d'aménagement et de mise aux normes des locaux administratifs.

Les travaux se feront en plusieurs phases :

- Tranche n°1 : Remplacement et restauration des menuiseries bois
- Tranche n°2 : Renforcement de la poutre de la salle des mariages
- Tranche n°3 : Réfection du plancher et aménagement intérieur du bureau du maire et du secrétariat

La première tranche des travaux est composée de 2 lots :

Lot n°1 : Maçonnerie – pierre de taille

Lot n°2 : Menuiseries bois

Une consultation a été lancée pour cette première tranche de travaux le 21 septembre 2015 avec une remise des offres pour le vendredi 09 octobre 2015 à 12h. La commission appel d'offres s'est réunie à deux reprises (les 09 et 16 octobre 2015) pour analyser les offres.

Après examen, elle propose au conseil municipal de retenir :

- l'offre de l'entreprise QUELIN Nord Ouest d'un montant de 25 000,00 € H.T. pour le lot n°1 : Maçonnerie – pierre de taille
- l'offre de la SARL des Platanes d'un montant de 44 212,60 € H.T. pour le lot n°2 : Menuiseries bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention (Mr Claude PIEL)

- ♦ de valider le choix de la commission appel d'offres
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au dossier

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : MODIFICATION SIMPLIFIEE

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient d'engager une procédure simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur la correction matérielle de la rédaction de la marge de recul en zone A. Le règlement tel que décrit à l'article 6 compromet la réalisation de bâtiment à usage agricole.

Il précise que le Code de l'Urbanisme autorise les modifications proposées dans le cadre d'une procédure de modification dite simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet de modification simplifiée porte sur la rectification d'une erreur matérielle concernant la rédaction de la marge de recul en zone A

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'engager la procédure de modification simplifiée du PLU en modifiant la rédaction de la marge de recul en zone A
- de fixer comme suit les modalités de mise à disposition du public du dossier :
 - Information par voie de presse 8 jours minimum avant la mise à disposition
 - Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée pendant un mois en Mairie aux heures et jours d'ouverture de la Mairie
- de préciser que le dossier sera notifié aux personnes publiques associées avant la mise à disposition.

PLATEAU MULTISPORTS

Mr Patrick HAUPAS, adjoint aux bâtiments, rappelle la délibération du 26 mai 2015 qui décidait de lancer une consultation pour la réalisation d'un plateau multisports sur le terrain de tennis.

Quatre entreprises ont été consultées. La commission bâtiment s'est réunie le 10 octobre 2015 pour examiner ces offres. La commission n'a pas retenu les offres des entreprises Synchronicity et Sport Développement Urbain car le produit proposé ne correspondait à ce qui avait été demandé. Mr HAUPAS présente aux membres du conseil municipal les offres des entreprises Sport Nature et Camma Sport et propose de procéder à un vote à mains levées pour les choix de l'entreprise.

Désignation	Qté	Sport nature - Beignon (56)	Camma Sport - Plélan le Grand
Mini stade polyvalent de 24x12 mètres; la structure en acier galvanisée thermolaquée; fixation scellement direct, longueur des palissades 2mètres, hauteur des grilles en fronton 3 mètres, fond de cage fermée sur 1 côté de chaque but, demi grille de l'autre et accès PMR		13 160,40 €	13 270,00 €
Panneaux de basket sur la longueur du terrain	2	inclus dans px du terrain	770,00 €
Buts brésiliens	4	1 512,00 €	1 360,00 €
Pose de l'équipement		5 434,00 €	4 500,00 €
Traçage			
Contrôle sur par un organisme agréé		compris	compris
Sous-total		20 106,40 €	19 900,00 €

Options			
Panneaux de basket sur 1/2 terrain	2	1 144,00 €	€ 1 120,00
Panneaux de basket sur 1/2 terrain	2	1 144,00 €	€ 1 120,00
Poteaux complémentaires pour fixation filets volley + filet	2	286,80 €	€ 282,00
Filet pare-ballons intégré au fronton, 2 mètres complémentaires	1	1 518,95 €	€ 590,00
Banc assis-debout	2	412,00 €	€ 390,00
gazon synthétique	1	7 680,00 €	€ 6 325,00
Sous-total options		12 185,75 €	€ 9 827,00

Total H.T.
T.V.A
Total T.T.C.

32 292,15 €	€	29 727,00
6 458,43 €	€	5 945,40
38 750,58 €	€	35 672,40

Le vote donne le résultat suivant :

- 15 voix pour la société CAMMA Sport
- 3 voix pour la société Sport Nature.

Le conseil municipal par 15 voix pour et 3 contre (Nadia MONNIER, Nathalie GUILBERT et Gilles RUELLAND) décide de retenir l'offre de l'entreprise CAMMA SPORT d'un montant de 29 227.00 € et d'autoriser Mr le Maire à signer le devis. La dépense sera réglée en investissement – opération n°288.

LOGEMENTS DE TELHOUËT : REMPLACEMENT DE LA ROBINETTERIE

Mr Patrick HAUPAS, adjoint aux bâtiments, informe les membres du conseil municipal qu'un thermicien du Pays de Brocéliande a réalisé une étude thermique pour les logements de Télhouët. Il est notamment préconisé d'installer des robinets thermostatiques sur les radiateurs et un thermostat d'ambiance.

Les entreprises Danilo et Bouchet ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Entreprises	Montant H.T.
DANILO - Guer	2 029,52 €
BOUCHET Sylvain - Paimpont	2 062,60 €

La commission bâtiments réunie le 10 octobre dernier propose de retenir la proposition de l'entreprise DANILO de Guer, mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise DANILO de Guer d'un montant de 2 029,52€ H.T.

- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis

ECOLE : INSTALLATION D'UNE CLOTURE ET D'UN PORTAIL

Mr Patrick HAUPAS, adjoint aux bâtiments, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de poser un portail et une clôture côté cour de la maternelle.

Les entreprises Bruno BARGAIN et Alba Clos ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Entreprises	Montant H.T.
Bruno BARGAIN	1 995,45 €
ALBA-CLOS	2 000,00 €

La commission bâtiments réunie le 10 octobre dernier propose de retenir la proposition de l'entreprise Bruno BARGAIN, mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise Bruno BARGAIN d'un montant de 1 995,45 € H.T.
- de régler la dépense en investissement – opération n°205
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis

ECOLE : REFECTION D'UN MUR

Mr Patrick HAUPAS, adjoint aux bâtiments, informe les membres du conseil municipal que le mur bordant la parcelle cadastrée AX n°93 est éboulé à deux endroits. Il convient de réparer ce mur.

Les entreprises Brocéliande Eco Maçonnerie et Michel GUILLOTIN ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Entreprises	Montant H.T.
Brocéliande Eco Maçonnerie	4 606,87€
Michel GUILLOTIN	4 400,00 €

La commission bâtiments réunie le 10 octobre dernier propose de retenir la proposition de l'entreprise Michel GUILLOTIN, mieux disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise Michel GUILLOTIN d'un montant de 4 400,00 € H.T.
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis

TRAVAUX RUE DU CHEVALIER LANCELOT DU LAC : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET L'ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, par délibération du 14 septembre 2015, le conseil communautaire a validé le pacte fiscal et financier 2014-2020. Ce pacte prévoit des aides financières pour des travaux relatifs aux économies d'énergie, d'accessibilité ou d'éclairage public.

Mr le Maire propose de solliciter un fonds de concours pour les travaux rue du Chevalier Lancelot du Lac. L'aide portera sur l'accessibilité et l'éclairage public soit 35 553,95 € pour l'accessibilité et 3 635,60 € pour l'éclairage public.

Dépenses		Recettes		
	Montant (H.T.)		Montant (H.T.)	
Accessibilité				Taux

Trottoirs	56 106,00 €	Conseil général (amendes de police)- trottoirs	10 700,00 €	13,08
Parking	21 926,15 €	Fonds de concours accessibilité	35 553,95 €	43,46
Courchinoux - maîtrise d'œuvre	3 775,75 €	Autofinancement	35 553,95 €	43,46
Sous-total	81 807,90 €		81 807,90 €	
Eclairage public				
Eclairage	7 271,20 €	Autofinancement	3 635,60 €	50,00
		Fonds de concours éclairage public	3 635,60 €	50,00
Sous-total	7 271,20 €		7 271,20 €	
TOTAL	89 079,10 €		89 079,10 €	
TVA	17 815,82 €			
TOTAL TTC	106 894,92 €			

Le versement s'effectuera en deux fois selon les conditions suivantes :

- 50% après caractère exécutoire de la délibération du conseil communautaire et signature d'une convention formalisée dont l'objet est de préciser les conditions de versement, par la communauté de communes du fonds de concours à la commune
- 50% à compter de la date de réalisation des travaux sur production par la commune d'un état financier récapitulatif visé par le maire et le trésorier public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter après de la Communauté de Communes de Brocéliande une demande de subvention au titre des fonds de concours pour les travaux rue du Chevalier Lancelot du Lac comme présentée ci-dessus
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du contrat d'objectifs, il a été proposé de donner une nouvelle fonction aux sanitaires publics en les transformant en halle couverte pour l'accueil touristique et les manifestations locales ou touristiques. Compte-tenu de l'exercice de la compétence développement tourisme, il est proposé à la Communauté de Communes de Brocéliande de porter ce projet et de prendre à sa charge le coût. Ces travaux ont été inscrits dans le programme d'investissements du pacte financier en séance du 14 septembre 2015.

Afin de permettre à la Communauté de Communes de Brocéliande d'entreprendre les démarches, il convient de mettre à sa disposition l'emprise de ce bâtiment communal cadastré AX n°123.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition de la Communauté de Communes de Brocéliande l'emprise du bâtiment des sanitaires actuels cadastrée AX

n° 123 afin de lui permettre de le transformer en halle couverte pour l'accueil touristique et les manifestations locales ou touristiques dans le cadre de sa compétence développement tourisme.

ADSCRIP – CENTRE SOCIAL : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DES TAP ET LE TRANSPORT DES ENFANTS VERS L'ACCUEIL DE LOISIRS DE PLELAN LE GRAND LE MERCREDI – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Mme JOSCHT, adjointe au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que l'ADSCRIP intervient dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Le centre social intervient également le mercredi en assurant le transfert des enfants inscrits à l'accueil de loisirs le mercredi après-midi à Plélan le Grand.

Mme JOSCHT présente la convention qui formalise ces interventions. Les interventions de l'ADSCRIP dans le cadre des TAP sont facturées 25 € par heure d'animation. Le transport des enfants le mercredi à Plélan le Grand est facturé 0,561 €/kms effectués et 17,58 €/heure/animateur.

Mme JOSCHT propose de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention pour l'année scolaire 2015/2016
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire expose la demande qui a été reçue le 06 octobre dernier de Maître Cécile PINSON-SIBILLLOTTE, notaire à Mordelles relative à une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien sis au 01, rue des Chevaliers de la Table Ronde et cadastré AX n° 684.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain pour le bien cadastré AX n°684 situé au 01, rue des Chevaliers de la Table Ronde

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire expose la demande qui a été reçue le 13 octobre dernier de Maître Benoît PICHEVIN, notaire à Plélan le Grand relative à une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien sis aux 11 et 13, rue du Général de Gaulle et cadastrée AX n° 172.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à l'exercice de son droit de préemption urbain pour le bien cadastré AX n°172, situé aux 11 et 13, rue du Général de Gaulle. Le conseil municipal précise que la partie de terrain située côté esplanade de Brocéliande se trouve sur le domaine public depuis l'alignement des bâtiments situés en fond de jardin. Une régularisation sera faite avec l'ensemble des propriétaires de l'esplanade de Brocéliande.

PROJET DE VŒUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES MEMBRES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE BROCELIANDE ET DE MONTFORT COMMUNAUTE

Depuis 2010, la succession des réformes territoriales menées par l'Etat pose la question du rôle des communautés de communes dans l'organisation territoriale. Les projets de loi attendus vont renforcer vraisemblablement les compétences obligatoires confiées aux EPCI.

La commission départementale de coopération intercommunale s'est réunie le 12 octobre dernier sous l'autorité du Préfet pour bâtir un nouveau schéma d'organisation territoriale à l'échelle départementale. La Loi NOTRe a fixé le seuil des périmètres des EPCI à 15 000 habitants. Aucune obligation légale n'impose donc à la Communauté de Communes de Brocéliande de fusionner.

Pour autant, il semble pertinent d'anticiper les mouvements de réforme et d'envisager un rapprochement entre les Communauté de Communes de Montfort Communauté et de Brocéliande qui permettrait :

- d'assurer une taille suffisante pour développer les compétences de demain
- d'être acteur de son développement

- d'être une force à côté de Rennes Métropole qui ne souhaite pas élargir son périmètre
- d'équilibrer le Pays de Brocéliande
- de débattre des enjeux régionaux

L'objectif serait qu'un tel rapprochement permette l'émergence d'une organisation dotée de moyens plus efficaces que la simple addition des deux communautés de communes actuelles (mutualisation, fusion...)

Une première réunion commune des deux bureaux communautaires le 21 mai dernier a permis d'engager un échange entre élus des collectivités et d'identifier les principaux enjeux, atouts et faiblesses d'un tel rapprochement. Le recours à un cabinet extérieur a été proposé pour établir un diagnostic précis des territoires et étudier l'opportunité et les modalités de mise en œuvre d'une fusion.

Par délibérations concordantes du 29 juin et 09 juillet 2015, les conseils communautaires de Montfort Communauté et Brocéliande ont autorisé le lancement de cette étude d'opportunité de fusion entre les deux EPCI et invité les maires à engager la discussion au sein de leurs conseils municipaux sur cette démarche afin que tous les élus des territoires soient pleinement associés à la réflexion.

Administrativement, un groupement de commande a été constitué entre les deux Communautés. Montfort Communauté a été nommée coordinateur dudit groupement. Une commission ad'hoc a été créée pour suivre administrativement l'étude. Elle est composée de M. Peyrègne, M. Martins, M. Ethoré, Mme Kerguelen, Mme David et M. Le Lez (membres titulaires) et de Mme Savatier, M. Renault, Mme Cousin et Mme Houée-Pitois (membres suppléants).

Cette commission s'est réunie le 24 août dernier et a validé les termes du cahier des charges de consultation de bureaux d'études pour conduire l'étude. L'appel d'offres a été publié le 08 septembre. L'audition des candidats est programmée le 23 octobre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour et un contre (Patrick HAUPAS) d'autoriser l'étude sur l'opportunité de fusion entre les communautés de communes de Montfort et Brocéliande.

La séance est levée à 22h30.